

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°05/2019 de la séance du  
Lundi 9 septembre 2019 – à 20h00  
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Président : M. John Grandchamp  
**Présents : 26 membres**  
**Excusés : 7 membres**  
Mmes/MM. : Y. De Bernardis, J. Escaleira Lopes, P. Guillaume, J.-M. Pierlot,  
J. Raemy, A. Sandmeyer et V. Schweizer Ronnerström  
**Absents : 1 membre**  
Mmes/MM. : A. Wiedmer

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 SEPTEMBRE 2019 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt de préavis :
  - a. Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades (préavis N°10/2019)
  - b. Relatif à l'arrêté d'imposition 2010 (préavis N°11/2019)
6. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménétrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, J. Grandchamp**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**M. le Président, J. Grandchamp**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019**

**M. le Président, J. Grandchamp**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**M. le Président, J. Grandchamp**, indique qu'il y a une coquille à la page 3 dans l'intervention de M. Gasser. Il s'agit de « canaux » et pas « d'anaux ».

**M. Pezzuti** constate qu'en page 7, J. Grandchamp est pressenti au poste de Président et non de vice-président.

Il n'y a plus de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 est accepté.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**M. le Président, J. Grandchamp**, indique que lorsqu'un Conseiller prend la parole, il doit se lever. Il remercie les Conseillers de respecter cette règle.

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a une communication de la part de M. Rinaldi, une de M. Andler et une de sa part.

**I. Rinaldi** indique que le 20 août dernier, il y a eu des chutes de pierres sous l'autoroute, vers l'écopoint. Il n'y a pas eu de dégâts. Les équipes de la Commune ont pris en charge les travaux avec des sociétés extérieures et la zone a pu être nettoyée rapidement. Ils ont effectué une consolidation provisoire et une intervention définitive est en cours. S'agissant des coûts, le cas devrait être subventionné et ils étudient actuellement la solution la plus adéquate. Lors du dernier Conseil communal, un préavis concernant une étude pour les ouvrages de protection a été déposé. Cet événement va être intégré au sujet pour obtenir les subventions. Il informera les Conseillers en temps voulu. Il est pour l'instant difficile d'estimer les coûts exacts, mais cela devrait tourner autour des fr. 30'000.-.

**Ph. Andler** précise que les travaux de la RC780 sont pratiquement terminés. Le revêtement sera posé dès le 17 septembre prochain. Il y aura des feux de signalisation pour régler le trafic. Les travaux se feront de nuit, de 21h00 à 5h00. Les riverains ont été informés. Il espère qu'il n'y aura pas trop de pluie, afin que les travaux ne durent qu'une semaine. Il y aura cependant beaucoup de bruit et il s'en excuse à l'avance.

**Ph. Andler** revient sur l'intervention de Mme Mareda s'agissant des travaux pour régler les problèmes de bruit sur l'autoroute. Il explique que les travaux ne sont toujours pas terminés. Il y a une membrane qui a été mise sous l'autoroute, mais les caillebotis ne sont pas réglés et les parois non plus. Il indique avoir rappelé les engagements de l'OFROU.

**L. Mareda** répond qu'il faut vraiment agir pour obtenir quelque chose. Les travaux durent depuis quatre ans. Il y a eu des promesses et ce n'est toujours pas terminé. Elle demande de les relancer régulièrement à ce sujet.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, revient sur l'appel d'offres concernant l'étude sur la fusion. Cet appel d'offres a été effectué avec le Syndic de Montreux. Ils ont auditionnés quatre mandataires possibles. Ils sont actuellement dans la phase finale du choix du mandataire qui accompagnera les deux Communes dans le processus de fusion.

## **5. DEPOT DE PREAVIS**

### **a) RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERET PUBLIC REGIONAL ET A L'ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) POUR LE REMPLACEMENT DU TELESKI DE LA CHÂ SUR LE DOMAINE SKIABLE DES PLEIADES (PREAVIS N°10/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, précise qu'au vu du calendrier serré, la commission a d'ores et déjà été nommée. Il s'agit de la commission de la CIEHL qui rapportera au mois d'octobre.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

### **b) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2020 (PREAVIS N°11/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, indique que c'est la commission de gestion et des finances qui rapportera lors de la prochaine séance.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

## 6. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. le Président, J. Grandchamp**, précise, ouvre la discussion.

**P. Mason** demande ce qu'il en est de l'éclairage sur le haut de la Rue Bonivard.

**Ph. Andler** répond qu'il faut obtenir une servitude de passage avant de pouvoir poser un lampadaire. Il y a eu un problème avec le notaire, mais cela devrait avancer rapidement. Tant que la servitude n'est pas constituée, le propriétaire refuse la pose du lampadaire manquant.

**K. Armstrong** revient sur l'épicerie du Village. Il semble qu'ils rencontrent des difficultés et ils vont peut-être devoir fermer à la fin de l'année. Elle considère que l'on doit encourager les citoyens à utiliser cette épicerie. Il y a du pain frais, du lait, et des tas de petites choses.

**M. Pfaff** revient sur l'intervention de M. Rinaldi concernant les chutes de pierres. Il demande si l'on pourrait conclure une assurance pour ce type de désastre naturel.

**I. Rinaldi** explique que si les blocs de pierres avaient fait des dégâts à un véhicule par exemple, les assurances RC et ECA de la Commune auraient pris en charge. S'agissant des réparations, aucune assurance n'existe. Il s'agit d'une « auto-assurance » par la Commune ou le Canton.

**J.-F Pilet** demande un feed-back des effets de la mise en place du nouveau règlement sur le stationnement et des macarons dans le Village.

**A. Rey Lescure** répond qu'il est un peu tôt pour avoir un retour. Il n'y a eu que les mois de juillet et août. Il y a une sensation qu'il y a eu moins de véhicules qui ont stationnés. Mais on ignore si c'est suite au nouveau règlement ou parce que c'était l'été, avec les vacances. Le service des parcs indique qu'il y a eu moins de voitures depuis la rentrée. Il y aura une évaluation dans six mois.

**L. Mareda** précise qu'il y a une voiture avec des plaques fribourgeoises garée à la Route de Sonchaux depuis la fin du mois de juin. Cette voiture a été enlevée au début du mois de septembre. Elle a pu discuter avec la dame qui mettait les amendes et il semble que ces amendes soient plutôt « bon marché ». Elle ignore comment les contrôles vont continuer. Ses locataires lui ont dit qu'ils attendaient de voir quel serait l'impact des macarons. Il semble que le contrôle ait été insuffisant jusqu'à présent et les gens le savent.

**M. le Président, J. Grandchamp**, répond en tant que membre de l'ASR et précise qu'il y a eu des complications avec la propriétaire de la voiture incriminée. La fourrière de St-Légier était débordée. Au vu des circonstances, ils ont préféré laisser la voiture sur place. Ils espèrent toutefois qu'il s'agit d'un cas isolé.

**A. Rey Lescure** rajoute que la première semaine, il n'y a pas eu de contrôle, afin de laisser le temps aux gens de se procurer les macarons. La deuxième semaine, il y a eu deux contrôles. On n'a que quatre heures de contrôle sur la Commune. Cette voiture a eu de nombreuses amendes et le propriétaire est venu retirer les amendes au fur et à mesure. Cela lui a coûté très cher. C'est une mise en place qui se fait gentiment. Si on augmente les contrôles, cela va aussi nous coûter plus cher.

**L. Mareda** précise que la personne qui met les amendes lui a expliqué que lorsqu'on connaît le propriétaire, on ne peut pas mettre de sabot.

**M. le Président, J. Grandchamp**, répond que si on connaît le propriétaire du véhicule, on ne peut pas le bloquer, notamment si ce dernier doit partir en urgence.

**D. Holland** demande s'il y a une signalisation claire s'agissant du parage vers l'ancienne place à bois.

**A. Rey Lescure** répond qu'il y a plusieurs panneaux dans la Commune. Or, la loi prévoit que s'il y a un panneau à l'entrée du village, le conducteur est sensé savoir que c'est comme cela que cela se passe. La place de l'Ecureuil est une place que l'on a voulue volontairement, libre. Ils réfléchissent à savoir quoi faire avec cette place. Cela s'est su très rapidement. On est en phase d'évaluation. Pour l'instant, elle est sans macaron.

**Ph. Andler** rajoute qu'il y a un litige concernant la Place de l'Ecureuil. La place n'est actuellement pas équipée comme un parking. Si on veut la réglementer, on doit l'installer. Pour l'instant, c'est une zone autorisée au parage, mais on a une responsabilité vis-à-vis de cela. On doit trouver une solution rapidement.

**M. Pezzuti** demande un feed-back suite aux échanges de lettres concernant les VMCV.

**A. Rey Lescure** répond qu'il n'y a pas eu de feed-back, vu les vacances d'été. Ils ont obtenu les chiffres relatifs à la péréquation financière sur les transports par le Canton de Vaud. Ces documents sont à la disposition de la commission de gestion et des finances.

**P. Ruch** indique qu'il s'est rendu aux 60 ans de la Chapelle de Veytaux et s'est réjoui de la très bonne ambiance qui y régnait, avec entre autres la participation d'artistes locaux remarquables. Il a aussi trouvé enrichissant et sympathique le mélange des personnes venant de différents horizons. Cet événement a reflété la bonne collaboration qui existe entre la paroisse et la commune.

**D. Holland** remercie la Municipalité d'avoir offert les fleurs pour la décoration de la Chapelle à cette occasion.

**M. le Président, J. Grandchamp**, indique que la fête de la bière de samedi dernier a été un succès.

**M. le Président, J. Grandchamp**, précise qu'il y a une cérémonie pour les JOJ 2020 le samedi 28 septembre de 10h00 à 16h00. Cela devrait être un moment convivial.

**M. le Président, J. Grandchamp**, rajoute que le traditionnel apéritif du Président suivra la séance du Conseil communal.

**M. le Président, J. Grandchamp**, remercie et clôt la séance, il est 20h29.

**Prochaines séances du Conseil**  
**28 octobre et 2 décembre 2019**

**Le Président**

  
**J. Grandchamp**



**La Secrétaire**

  
**A. Puenzieux**

**Fait à Veytaux, le 9 septembre 2019**